



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de BENEVENT-L'ABBAYE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 11

Dont pouvoirs : 0

Date de la convocation : 14/02/2025

Date d'affichage : 24/02/2025

MA-DEL-2025-002

L'an deux mil vingt cinq, le vingt et un février, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de BENEVENT-L'ABBAYE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. André MAVIGNER**.

Étaient présents : M. André MAVIGNER, M. Michel LEFAURE, M. Olivier RICHARD, M. Aurélien LEGRAND, M. Claude VIEILLERIBIERE, M. Christophe LAVILLE, M. Emmanuel DIGNAC, Mme Sylvie ROUSSY, Mme Angélique PRUVOST, Mme Stéphanie LIONDOR, Mme Laure LIAIGRE.

Étaient absents excusés :

Étaient absents non excusés : M. Bertrand LABAR, M. Jean FAYETTE, M. Jacky ROUSSY, Mme Ingrid DUDRUT.

Procurations :

Secrétaire : Mme Laure LIAIGRE.

OBJET : Assainissement : étude des potentialités de déconnexion et d'intégration des eaux pluviales - choix du prestataire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre du schéma directeur d'assainissement de la commune, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a émis le souhait que soit adjointe une étude des potentialités de déconnexion et d'intégration des eaux pluviales.

Trois entreprises ont été consultées :

- LARBRE, 2 avenue Pierre Mendès France à Guéret
- INFRALIM, 11 avenue du bourbonnais à Guéret
- IMPACT Conseil, rue des Ecoliers à Châtelus le Marcheix

Le cabinet LARBRE n'a pas fourni de proposition et s'est excusé.

Les offres reçues sont les suivantes :

- INFRALIM :

- délais : 4 mois
- coût : 34 350 € HT, soit 41 220 € TTC (option : 1 réunion publique : 700 €)

- IMPACT Conseil :

- délais : 3 mois
- coût : 12 374,00 € HT, soit 14 848,80 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- retient la proposition d'IMPACT Conseil
- sollicite les subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil départemental de la Creuse.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de la CREUSE et publication par voie

d'affichage le 24/02/2025

Accusé de réception en préfecture
023-212302103-20250221-MA-DEL-2025-002-DE
Date de télétransmission : 25/02/2025
Date de réception préfecture : 25/02/2025

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. André MAVIGNER

